

Nouveau cadre légal pour une croissance

■ LA SITUATION DE L'EMPLOI, QUI DEMEURE EN FRANCE PRÉOCCUPANTE, A MOBILISÉ RAPIDEMENT ET FORTEMENT LA NOUVELLE ASSEMBLÉE • AFIN DE REDONNER AUX ÉNERGIES CRÉATRICES PLUS DE LIBERTÉ, LES DÉPUTÉS ONT SOUTENU L'EFFORT D'ALLÈGEMENT DE LA PRESSION FISCALE TANT SUR LES MÉNAGES QUE SUR LES SALAIRES, ASSOULI LES 35 HEURES EN RENDANT AUX ENTREPRISES ET AUX SALARIÉS LA FACULTÉ DE TRAVAILLER PLUS, ENCOURAGÉ L'EMPLOI DES JEUNES LES MOINS QUALIFIÉS ET ENFIN DONNÉ AUX SALARIÉS ET AUX EMPLOYEURS LA LIBERTÉ DE DÉFINIR PAR LE DIALOGUE LES PROCÉDURES DE LICENCIEMENT COLLECTIF. ■

→ Un contrat de travail pour les jeunes non-qualifiés, le Smic revalorisé

A destination des jeunes en difficulté et des bas salaires, l'Assemblée a adopté deux dispositifs novateurs. Tout d'abord un nouveau contrat de travail pour les trop nombreux 16-22 ans sortant du système scolaire avec une faible qualification : **bénéficiant d'une exonération des charges patronales jusqu'à 1,3 Smic pendant trois ans**, ce contrat à durée indéterminée est une vraie porte d'entrée vers l'entreprise. La possibilité a en outre été offerte aux partenaires sociaux d'assortir ce dispositif d'un

processus de formation. Seconde innovation adoptée par le législateur, l'unification des Smic vient corriger les distorsions de régime induites par les lois réduisant la durée du travail. Afin de retrouver une totale clarté, tout en revalorisant les rémunérations les plus modestes, l'Assemblée a suivi le Gouvernement sur **une ligne simple : d'ici 2005, tous les Smic seront alignés sur le plus élevé d'entre eux**, ce qui se traduira notamment par une hausse de près de 11,5 % des salaires les plus bas.

De gauche à droite
- Augustin Bonrepaux, membre de la Commission des finances



→ Deux baisses d'impôt consécutives pour favoriser l'emploi



Traduisant dans les faits les engagements pris devant l'opinion, **l'Assemblée a voté en moins d'un semestre deux baisses consécutives de l'impôt sur le revenu**. Les deux collectifs budgétaires et la loi de finances auront permis, à partir d'un audit des finances publiques sur la situation réelle des grands équilibres économiques, de réaliser deux baisses successives de l'impôt sur le revenu, dont

la première réduisant, en cours d'année, son taux de 5%. Comme l'a indiqué Gilles Carrez, Rapporteur général, de telles baisses sont destinées à limiter le niveau des prélèvements obligatoires, de manière à restaurer la compétitivité de l'économie française et à assurer l'attractivité du territoire, en accordant la priorité aux baisses les plus significatives, pour encourager le travail et l'emploi. Ainsi en est-il des emplois à domicile.

plus saine et plus durable

→ **Priorité**
au dialogue social



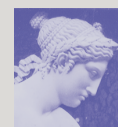
Outre l'harmonisation des Smic, les députés ont choisi, lors de l'examen du projet de loi relatif aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi, de favoriser plus systématiquement le dialogue social et de donner aux entreprises et aux salariés une plus grande liberté de décision. Ainsi, les 35 heures sont désormais d'application plus souple et le contingent annuel des heures supplémentaires décidé de façon conventionnelle.

Un plus grand nombre de cadres pourra bénéficier du "forfait jour". La modulation des horaires sur l'année est, elle aussi, élargie. Enfin, les députés ont adopté un nouvel allègement des charges sociales patronales fortement concentré sur les salaires modestes et moyens. Toujours afin de favoriser l'emploi, l'Assemblée a voté le projet de loi portant relance de la négociation collective en matière de licenciement économique.

- Pierre Méhaignerie, Président de la Commission des finances, lors de l'audition de Jean-Jacques Aillagon, Ministre de la culture,
- Gilles Carrez, Rapporteur général de la Commission des finances



zoom



LA COMMISSION
DES FINANCES
POUR L'EFFICACITÉ DE
LA DÉPENSE PUBLIQUE

La Commission des finances, notamment au travers de ses rapporteurs spéciaux qui disposent du pouvoir de contrôler sur pièces et sur place, effectue en permanence des contrôles centrés sur l'efficacité de la dépense publique. Tel fut le cas sur le fichier national d'analyse des empreintes génétiques (Marc le Fur), ou de la réflexion menée sur la prime pour l'emploi. D'autres missions d'information sont en cours, notamment sur l'épargne-retraite (Éric Woerth).

faits & PERSPECTIVES

La loi organique du 1^{er} août 2001, résultant d'une initiative de l'Assemblée nationale, a modifié en profondeur les règles de vote du budget de l'Etat, celles du contrôle parlementaire et de la comptabilité publique.

2002 - 2003 : début du mouvement de disparition de la parafiscalité, entrée en vigueur de l'obligation pour le Gouvernement d'informer les Commissions des finances des mouvements de régulation budgétaire. La relance de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) traduit le souci des députés de passer d'un contrôle quantitatif à une analyse en profondeur de la performance de l'État sur les entreprises publiques.